

PRÉFACE À LA NOUVELLE ÉDITION

La réédition de cette thèse est une opportunité bienvenue pour proposer une évaluation, trente ans après sa publication, de son impact sur les travaux scientifiques plus récents, en termes positifs et négatifs. Les propos qui suivent visent en effet à faire dialoguer l'ouvrage d'abord avec son contexte historiographique le plus large, celui de l'appréhension de l'histoire de Rome des deux derniers siècles de la République, puis avec les travaux qui ont concerné le Sénat en général pour cette période, enfin avec ceux qui ont abordé les mêmes thématiques que la thèse : lieux de réunion, calendrier des séances, processus décisionnel dans toutes ses étapes et enjeux des pratiques délibératives. Ce sera l'occasion de relever des convergences ou des divergences de vue, et de suggérer les nuances qu'il faudrait, avec le recul, apporter à certaines de ses conclusions.

Le contexte heuristique de l'élaboration de la thèse et son évolution générale depuis les années 1990

L'objectif de l'ensemble de la thèse était de focaliser la recherche sur les aspects concrets du fonctionnement du Sénat comme assemblée, dans un contexte heuristique qui privilégiait l'analyse des pratiques caractérisant la vie politique, c'est-à-dire le fonctionnement des organes politiques de la Rome républicaine, et l'envisageait comme un moyen de comprendre le système politique dans son ensemble autrement que dans une perspective juridique et institutionnelle. Cette ambition s'inspirait d'une vision novatrice, apparue dans le monde savant américain¹ et qui commençait de se développer en France². Concernant le Sénat, il s'agissait de tourner le dos à une longue tradition scientifique qui s'intéressait aux procédures suivies lors des séances en cherchant à les réunir sous le concept de «règlement interne». Cette tradition, admirablement analysée dans l'ouvrage d'A. Ormani paru juste après la publication de la thèse³, conjugait une approche institutionnelle,

¹ L. R. Taylor, *Roman Voting Assemblies from the Hannibalic War to the Dictatorship of Caesar*, Ann Arbor, 1966.

² C. Nicolet, *Le métier de citoyen dans la Rome républicaine*, Paris, 1976.

³ *Il 'regolamento interno' del senato romano nel pensiero degli storici fino*

envisageant le magistrat comme un titulaire de *l'imperium* face à un Sénat réduit à une fonction consultative, à une vision des rapports entre président de séance et assemblée héritée du développement du parlementarisme européen. Il en résultait une conception très rigide des relations entre « magistrat-président » – expression révélatrice – et sénateurs. L'auteur de l'ouvrage appelait à s'affranchir de cette conception, en historicisant les règles qui présidaient à l'élaboration des sénatus-consultes et en se plaçant du point de vue des sénateurs : c'est exactement l'objectif poursuivi dans la thèse, publiée trop tard pour qu'il en ait eu connaissance.

Cette orientation nouvelle des travaux scientifiques s'est confirmée par la suite, aboutissant à des publications comme celle de F. X. Ryan⁴, ou de L. De Libero⁵, et elle a aussi inspiré, et de façon plus durable, les travaux portant sur les autres institutions républicaines, avec une nouveauté, l'attention aux représentations, ce qu'on a commencé d'appeler la « culture politique ». C'est le cas pour les magistrats, avec T. C. Brennan pour les préteurs⁶, F. Pina Polo pour les consuls⁷, et tout récemment les questeurs⁸. C'est aussi le cas pour les assemblées populaires, après l'impulsion donnée par F. Pina Polo⁹, mais dans ce domaine il s'est produit une amplification de ce courant et une bifurcation vers la culture politique, qui ont pris forme dans la longue et parfois violente polémique soulevée par Fergus Millar à propos du caractère démocratique ou non du système politique de la République¹⁰.

a Theodor Mommsen. Contributo a una storia della storiografia sul diritto pubblico romano, Napoli, 1990.

⁴ *Rank and Participation in the Republican Senate*, Stuttgart, 1998, dont il sera question plus loin.

⁵ *Obstruktion. Politische Praktiken im Senat und in der Volksversammlung der ausgehenden römischen Republik (70-49 v.Chr.)*, Stuttgart, 1992.

⁶ *The Praetorship in the Roman Republic*, Oxford, 2000.

⁷ *The Consul at Rome. The civil functions of the consuls in the Roman Republic*, Cambridge, 2011 et H. Beck et al. (dir.), *Consuls and Res Publica. High office holding in the Roman Republic*, Cambridge, 2011.

⁸ F. Pina Polo, A. Díaz Fernández, *The Quaestorship in the Roman Republic*, Berlin, 2019.

⁹ *Las contiones civiles y militares en Roma*, Saragosse, 1989.

¹⁰ Sur l'ensemble de ce débat scientifique, voir M. Jehne, *Methods, Models and Historiography*, dans N. Rosenstein, R. Morstein-Marx (dir.), *A Companion to the Roman Republic*, Oxford, 2006, p. 3-28, et F. Hurlet, *Démocratie à Rome. Quelle démocratie ? En relisant Millar (et Hölkeskampf)*, dans St. Benoist (dir.),

Concernant l'un des aspects du fonctionnement du Sénat comme assemblée, les lieux où il se réunissait, l'approche choisie pour la thèse se plaçait dans la droite ligne des travaux de F. Coarelli, qui avait pour principe de raisonner en termes d'ensembles topographiques et non d'édifices envisagés séparément, et de croiser systématiquement données archéologiques, littéraires et épigraphiques pour proposer des interprétations qui faisaient sens dans une vision historique. C'est donc en suivant cette méthode rigoureuse et très stimulante, qui commençait de s'imposer à l'époque¹¹, que j'ai tenté de comprendre ce qui se jouait dans l'emplacement des édifices qui abritaient les séances, dans leurs relations avec leur contexte topographique, en réfléchissant en termes d'ensembles fonctionnels et en cherchant ce qu'ils pouvaient révéler des représentations relatives au fonctionnement des institutions. Une méthode qui s'avérait fructueuse, notamment pour la curie et pour le Champ de Mars, et qui continue de s'imposer.

L'évolution du contexte scientifique depuis les années 1990 : thèmes généraux concernant la place du Sénat dans le système politique

On entend par là la façon dont son rôle s'articule avec celui des magistrats supérieurs d'une part, des assemblées populaires de l'autre dans la période considérée. Ces questions, dans la mesure où elles touchent à l'activité au jour-le-jour du Sénat républicain, ont naturellement une incidence sur la manière dont on peut comprendre son fonctionnement.

En préambule, signalons la mise en évidence du rôle déterminant que la *lex Ovinia* votée à la fin du IV^e siècle a joué dans l'affirmation du Sénat comme institution stable, en confiant aux censeurs le recrutement des sénateurs et en posant les critères de choix : le principe hiérarchique et l'exigence de moralité. L'étude fondatrice a été celle de T. Cornell¹². Sur ses implications et ses effets

Rome, a City and its Empire in Perspective. The Impact of the Roman World through Fergus Millar's Research / Rome, une cité impériale en jeu. L'impact du monde romain selon Fergus Millar, Leyde-Boston, 2012, p. 19-43.

¹¹ Celle de la publication de ses grandes synthèses sur les différents secteurs de la ville, notamment *Il Foro romano. Periodo Arcaico*, Rome, 1983 et *Il Foro romano. Periodo repubblicano e Augusteo*, Rome, 1985.

¹² *The Lex Ovinia and the Emancipation of the Senate*, dans C. Bruun (dir.), *The Roman Middle Republic. Politics, Religion and Historiography c. 400-133 B.C.*, Rome, 2000, p. 69-89.

jusqu'à la fin de la République, la synthèse récente de G. Clemente est précieuse¹³.

Premier point : la question de l'*auctoritas patrum*, c'est-à-dire du contrôle du Sénat sur la législation comitiale. L'approche traditionnelle, qu'on peut qualifier de juridico-institutionnelle, est encore bien présente, dans une partie de la tradition académique allemande notamment, mais elle n'est plus la seule, comme le montre la monographie d'A. Graeber¹⁴ : toute la première partie de l'ouvrage traite en effet la question sous l'angle des rapports institutionnels entre Sénat et assemblées, la seconde développant une approche plus politique. Mais l'orientation de la recherche vers une perspective qui privilégie à la fois les pratiques politiques et les représentations collectives qu'elles véhiculent, c'est-à-dire la culture politique, a conduit à délaisser cette approche et à envisager de façon beaucoup plus large l'*auctoritas patrum*, en réfléchissant sur la notion d'*auctoritas senatus*¹⁵.

Cette sensibilité accrue des chercheurs aux pratiques politiques se manifeste aussi dans des travaux récents relatifs aux rapports entre Sénat et législation. Ceux-ci se sont développés dans trois directions où ils ont apporté du nouveau.

D'abord ce qu'on pourrait appeler les conflits de légitimité en matière d'édition des normes, abordés dans la synthèse très précise de F. Reduzzi Merola¹⁶, qui envisage la question de l'abrogation des lois par le Sénat en termes fonctionnels : l'abrogation comme substitut de l'*auctoritas patrum* perdue et expression d'une fonction nomophylactique, un moyen pour le Sénat de regagner une place dans l'espace politique. C. Moatti a récemment souligné le caractère auto-proclamé

¹³ *I censori e il senato. I mores e la legge*, dans *Athenaeum*, 104, 2016, p. 446-500. Version condensée: *When the Senators became 'The Best'*, dans H. Van der Bloom, C. Gay, C. Steel (dir.), *Institutions and Ideology in Republican Rome. Speech, Audience and Decision*, Cambridge, 2018, p. 203-221.

¹⁴ *Auctoritas patrum. Formen und Wege der Senats Herrschaft zwischen Politik und Tradition*, Berlin-Heidelberg-New York, 2001.

¹⁵ C'était déjà le point de vue d'A. Lintott, *The constitution of the Roman Republic*, Oxford, 1999, p. 86-88 ; et tout récemment M. Jehne, *Kollektive und individuelle auctoritas*, dans J.-M. David, Fr. Hurlet (dir.), *L'auctoritas à Rome. Un élément constitutif de la culture politique*, Bordeaux, Ausonius, à paraître en 2020, qui s'interroge en particulier sur les relations entre l'*auctoritas senatus* et l'*auctoritas* de chacun des membres du Sénat.

¹⁶ *Aliquid de legibus statuere. Poteri del senato e sovranità del popolo nella Roma tardorepublicana*, Naples, 2007.

de cette fonction nomophylactique et attiré l'attention sur l'importance des décrets et actes du sénat exprimant cette prétention (invalidation des lois tribunicienne, *senatus consultum ultimum*, décrets désignant une action comme *contra rem publicam*), peut-être à l'origine de la revalorisation, sous l'Empire, de la fonction sénatoriale¹⁷.

Ensuite les enjeux de compétence : les travaux d'U. Laffi sur les compétences exclusives ou concurrentes du Sénat et du peuple dans des domaines particuliers, assignations de terres¹⁸ et politique extérieure¹⁹, sont un autre résultat de cette approche pragmatique, qui s'élève vigoureusement contre la doctrine mommsénienne encore dominante en cherchant à desserrer son carcan idéologique par le retour à une analyse rigoureuse et dépourvue d'a priori, au plus près de la documentation²⁰.

Troisième direction, la fonction « probouleutique » du Sénat, c'est-à-dire son rôle dans le processus d'élaboration des lois tel qu'on peut le discerner à la fin de la République. C'est en s'intéressant aux manières d'amender les *rogationes* que Ph. Moreau a d'abord attiré l'attention sur cette question²¹, effleurée par J.-L. Ferrary dans son étude sur l'élaboration de la loi²², et reprise par moi-même à propos du sénat post-syllanien²³.

¹⁷ C. Moatti, *Res publica. Histoire romaine de la chose publique*, Paris, 2018, p. 174-179.

¹⁸ *Leggi agrarie e coloniare*, dans J.-L. Ferrary (dir.) *Leges publicae. La legge nell'esperienza giuridica romana*, Pavie, 2012, p. 429-461.

¹⁹ *Le concezioni giuridiche romane sulle competenze del senato e dei comizi e le dinamiche dei processi decisionali nel campo della politica estera (III-I sec. a.C.)*, dans *Athenaeum*, 104, 2016, p. 418-445.

²⁰ Dans le même sens, mais avec une optique différente, la question de l'intérêt que le peuple portait à la politique extérieure : A. Yakobson, *Public Opinion, Foreign Policy and 'Just War' in the Late Republic*, dans C. Eilers (dir.), *Diplomats and Diplomacy in the Roman World*, Leyde-Boston, 2009, p. 45-72.

²¹ *Sublata priore lege. Le retrait des rogationes comme mode d'amendement aux propositions de loi à la fin de la République*, dans P. Sineux (dir.), *Le législateur et la loi dans l'Antiquité. Hommages à Françoise Ruzé*, Caen, 2005, p. 201-213.

²² *L'iter legis, de la rédaction de la rogatio à la publication de la lex rogata, et la signification de la législation comitiale dans le système politique de la Rome républicaine*, in J.-L. Ferrary (dir.) *Leges publicae. La legge nell'esperienza giuridica romana*, Pavie, 2012, p. 3-37.

²³ *La réforme syllanienne du sénat : une réévaluation ?* dans M. T. Schettino, G. Zecchini (dir.), *L'età di Silla*, Rome, 2018, p. 73-89.

Deuxième point : les rapports entre Sénat et magistrats supérieurs. Comme l'a rappelé A. Lintott²⁴, ils ont longtemps été appréhendés en termes institutionnels, selon un schéma binaire qui s'inscrit dans le prolongement de celui que posait Cicéron (le Sénat organe de gouvernement suprême de la cité, auxquels les magistrats se réfèrent pour agir) et du principe inverse selon lequel Mommsen a organisé tout son *Droit public* (le Sénat comme conseil des magistrats). Déjà certains travaux avaient tenté de se dégager de ce type d'approche en proposant, pour le domaine de la politique extérieure, une analyse de la part respective du Sénat et des magistrats et promagistrats dans la prise de décision, en particulier pour la première guerre punique et la période qui a suivi²⁵. Plus récemment, F. Pina Polo, dans son ouvrage sur le consulat, a proposé une approche pragmatique de ces rapports, particulièrement dans la partie consacrée à la période post-syllanienne, en s'intéressant à l'activité politique des consuls et aux signes de leur rôle moteur dans les décisions du Sénat, notamment en politique extérieure et en matière législative. Mais c'est dans les études récentes sur le *senatus consultum ultimum*²⁶ que se manifeste le mieux l'effet des changements de perspective qui ont conduit à s'éloigner du point de vue juridico-institutionnel antérieur au profit d'éclairages inspirés par l'intérêt nouveau pour la culture politique.

Contrairement à la question de l'*auctoritas patrum*, celle du SCU a suscité en effet, vingt ans après la synthèse de J. von Ungern-Sternberg en 1970²⁷, un regain d'intérêt qui s'est prolongé jusqu'à ces dernières années. À son origine, un bref article d'A. Guarino²⁸ qui, revenant sur sa précédente étude sur le SCU, tranchait par la négative une polémique sur le point de savoir s'il s'agissait d'un acte politique ayant évolué en institution proprement dite, en affirmant

²⁴ Lintott 1999 (cf. n. 15), p. 66-68.

²⁵ Voir notamment B. Bleckmann, *Die römische Nobilität im ersten Punischen Krieg. Untersuchungen zur aristokratischen Konkurrenz in der Republik*, Berlin, 2002, après A. M. Eckstein, *Senate and General. Individual Decision-Making and Roman Foreign Relations, 264-194 B.C.*, Berkeley-Los Angeles-Londres, 1987.

²⁶ Bien que cette appellation soit parfois contestée, au motif qu'elle n'est pas « technique », nous la conservons par commodité, et l'abrégeons désormais en « SCU ».

²⁷ *Untersuchungen zur spätrepublikanischen Notstandsrecht*, Munich, 1970.

²⁸ *Extremum atque ultimum*, dans *Labeo*, 37, 1991, p. 5-13.

que le SCU ne conférait pas aux magistrats supérieurs des pouvoirs qu'ils n'eussent pas déjà constitutionnellement, mais leur donnait seulement une « couverture » politique. Il invoquait plusieurs textes relatifs à la répression de la conjuration de Catilina, dont le passage dans lequel Salluste fait une présentation du SCU (*Cat.* 29.3), en s'interrogeant sur sa construction artistique, et invitait à solliciter les compétences des spécialistes de littérature et plus seulement des juristes pour analyser la documentation. C'est précisément le parti choisi par A. Drummond dans l'étude qu'il consacra quelques années plus tard à la conjuration²⁹ : aborder la question par le biais de l'analyse pas-à-pas du récit sallustéen (« a pedestrian investigation of Sallust's narrative in its own terms », p. 10) en subordonnant l'étude du SCU à cette démarche préalable, et en faisant une place de premier plan au rôle du langage et des représentations dans la construction de l'institution par les acteurs politiques. De l'interprétation strictement juridique procédant de la manipulation de concepts modernes, on passait à la mise en évidence d'un jeu politique mettant aux prises des forces rivales à travers l'affirmation rhétorique de principes dans le but de créer un consensus. Ce changement de perspective a eu des effets durables : les études postérieures sur le SCU ont fait une place plus importante que précédemment au contexte politique³⁰ et aux enjeux idéologiques³¹, en le présentant comme un mode d'action soumis à débat. Les visions les plus récentes traduisent ainsi une prise de recul par rapport à l'approche traditionnelle du SCU, tantôt en posant la question pratique des autres moyens d'action dont disposait le sénat pour combattre une sédition, par exemple les actions en justice³², tantôt en mettant l'accent sur le fait que le SCU est d'abord une déclaration, un « acte du langage performatif », qui

²⁹ *Law, Politics and Power. Sallust and the Execution of the Catilinarian Conspirators*, Stuttgart, 1995.

³⁰ Même quand elles concluent encore en termes de pouvoir des magistrats et d'autorité du Sénat, comme G. K. Golden, *Crisis Management during the Roman Republic. The Role of Political Institutions in Emergencies*, Cambridge 2013, p. 104-149.

³¹ Par ex. A. Giovannini, *Le senatus consultum ultimum. Les mensonges de Cicéron*, dans *Athenaeum* 100, 2012, p. 181-196, ou V. Arena, *Libertas and the Practice of Politics in the Late Roman Republic*, Cambridge, 2012, p. 200-220.

³² Moatti 2018 (cf. n. 17), p. 106-109.

pose le Sénat comme défenseur exclusif de la *res publica*, et devient une forme privilégiée d'expression de son autorité³³.

Il est en revanche un courant très actif de la recherche récente, celui qui est né du débat suscité par Fergus Millar dans les années 1980 sur le caractère démocratique ou non du système politique républicain³⁴. Ce débat, tout-à-fait logiquement, a laissé de côté le Sénat pour se focaliser sur les assemblées populaires et particulièrement les *contiones* (le titre d'un des premiers articles publiés par F. Millar, *Political Power in Mid-Republican Rome: Curia or Comitium* ³⁵, était explicite, tout comme la conclusion du volume dans lequel il donna à ses idées le plus large développement : « The widespread notion that the Senate was the governing organ of the Roman Republic is not merely misleading, it is straightforwardly false »³⁶). Dans ce contexte, n'ont été envisagées, au minimum, que les prises de parole des sénateurs dans les *contiones*, vues comme des rituels visant à construire un consensus entre le peuple et l'aristocratie sénatoriale³⁷, et l'éclairage a été porté sur les sénateurs comme groupe social, dont les membres sont en compétition permanente, et attendent des citoyens qu'ils arbitrent entre eux en leur attribuant fonctions et reconnaissance³⁸, le Sénat comme un organe politique étant rejeté hors du champ de l'analyse.

Enfin, une autre thématique qui a vu ces dernières années un important renouveau de la recherche est celle du Principat augustéen (notamment depuis l'étude de J.-L. Ferrary sur les pouvoirs

³³ Moatti 2018 (cf. n. 17), p. 175-179.

³⁴ Jehne 2006 et Hurllet 2012 (cf. n. 10).

³⁵ *JRS* 79, 1989, p. 138-150.

³⁶ *The Crowd in Rome in the Late Republic*, Ann Arbor, 1998, p. 209.

³⁷ Voir le volume collectif dirigé par M. Jehne, *Demokratie in Rom? Die Rolle des Volkes in der Politik der römischen Republik*, Stuttgart, 1995, et en particulier les contributions de K.-J. Hölkeskamp et d'E. Flaig. Sur la communication de sénatus-consultes au peuple lors des *contiones*, R. Morstein-Marx, *Mass Oratory and Political Power in the Late Roman Republic*, Cambridge, 2004, p. 246-249.

³⁸ C'est la thèse défendue par K.-J. Hölkeskamp dans *Rekonstruktionen einer Republik. Die politische Kultur des antiken Roms und die Forschung der letzten Jahrzehnten*, Munich, 2004, trad. française par C. Layre et F. Hurllet: *Reconstruire une République. La « culture politique » de la Rome antique et la recherche des dernières décennies*, Paris, 2008, chap. VI-VII.

d'Auguste³⁹), pour lequel deux aspects ont été plus particulièrement étudiés, les étapes de la construction du nouveau régime et la place qu'y a occupé la tradition républicaine. Bien que le Sénat en tant qu'organe politique n'ait pas tenu une place de premier plan dans ces nouveaux travaux, plusieurs études ont repris la question⁴⁰ des rapports de pouvoir entre Auguste et le Sénat, envisagés selon un point de vue pragmatique, sous l'angle du fonctionnement de l'assemblée. Suscitées par la polémique récente à propos de l'*auctoritas* d'Auguste⁴¹, elles ont conduit à réévaluer la relation entretenue par Auguste avec les sénateurs pour l'interpréter en termes d'interaction et de collaboration politique, dans un processus de captation progressive de l'*auctoritas* du Sénat par celle du prince⁴², ou du point de vue des efforts répétés d'Auguste pour rendre effective cette collaboration⁴³. J'avais pour ma part proposé dans les années 1990 une analyse de ce type pour l'époque julio-claudienne⁴⁴.

³⁹ « À propos des pouvoirs d'Auguste », dans *CCG* 12, 2001, p. 101-154.

⁴⁰ Déjà abordée par R. J. A. Talbert dans un article paru au même moment que sa monographie sur le Sénat de l'époque impériale, *Augustus and the Senate*, dans *G&R* 31, 1984, p. 55-63. Sur l'historiographie de la question, voir l'article récent de J. S. Perry, *The lex Iulia de senatu habendo. A View from the 1930s*, dans L. L. Brice, D. Slootjes (dir.), *Aspects of Ancient Institutions and Geography. Studies in Honor of Richard J. A. Talbert*, Leyde-Boston, 2015, p. 48-64.

⁴¹ Consécutive à l'article de G. Rowe, *Reconsidering the Auctoritas of Augustus*, dans *JRS*, 103, 2013, p. 1-15.

⁴² C'est l'objet de l'étude toute récente de F. Hurllet qui, en reprenant la documentation épigraphique, s'efforce d'identifier les étapes et les modalités de ce processus : *De l'auctoritas senatus à l'auctoritas principis. À propos des fondements du pouvoir impérial*, dans J.-M. David, Fr. Hurllet (dir.), *L'auctoritas à Rome...*, cf. n. 15. L'approche pragmatique de l'interaction entre Auguste et le Sénat avait déjà été celle de J. Rich à propos d'un type particulier de sénatus-consultes, les honneurs décernés au prince, dans son article *Augustus's Parthian honours, the temple of Mars Ultor and the arch of the Forum Romanum*, dans *PBSR*, 66, 1998, p. 71-128.

⁴³ M. Coudry, *Gouverner avec le Sénat : Auguste entre utopie et pragmatisme*, dans J. Zamora, M. T. Schettino, M. Humm (dir.), *L'utopie, approche historique d'une notion philosophique (?)*, actes des colloques de Madrid 2017/2018, à paraître en 2020, Madrid, Casa de Velásquez.

⁴⁴ *Princeps et sénat sous les Julio-Claudiens : des relations à inventer*, dans *MEFRA*, 107, 1995, p. 225-254.

Études complémentaires concernant les pratiques délibératives du Sénat républicain parues depuis les années 1990

Publiées par moi-même ou par d'autres chercheurs, elles prolongent celles menées dans ma thèse sans faire débat. Je les présente ci-dessous dans l'ordre de l'ouvrage.

Sur les lieux de réunion du sénat, à l'intérieur et à l'extérieur du *pomerium*, les conclusions dégagées à la fin de la partie qui leur était consacrée dans la thèse n'ont pas été remises en cause : hormis quelques impératifs d'ordre religieux, le choix de lieux de réunion autres que la curie sont déterminés surtout par des raisons de commodité et d'insertion des édifices dans des ensembles fonctionnels, les motifs d'ordre idéologique ne prenant de l'importance qu'avec la création par les *imperatores* de nouveaux édifices destinés au Sénat. Mais les analyses consacrées à certains de ces lieux de réunion doivent être reconsidérées à la lumière de nouvelles informations ou de nouvelles interprétations.

C'est notamment le cas pour la curie. Alors que la description archéologique que j'en avais donnée s'appuyait sur les travaux de F. Coarelli, la nouvelle interprétation du *comitium* non plus comme un ensemble architectural conçu de façon cohérente, mais comme une agrégation d'aménagements successifs autour d'un espace vide destiné aux réunions du peuple, avancée par P. Carafa en 1998⁴⁵, qui ne maintenait de lien topographique et fonctionnel qu'avec la curie, constitue une première remise en cause. La reconstitution proposée quelques années plus tard par M.-C. Amici⁴⁶ est allée beaucoup plus loin, en contestant la forme circulaire que l'on supposait pour le *comitium*, et l'idée communément admise d'un déplacement de la curie par César : les trois curies successive, *Hostilia*, *Cornelia* et *Iulia* auraient occupé à peu près le même emplacement, celui conservé par Dioclétien et que l'on voit actuellement. Cette nouvelle hypothèse conduit à reconsidérer la topographie du secteur *comitium*-curie, mais n'invalide pas les principales conclusions que j'avais proposées⁴⁷.

⁴⁵ *Il comizio di Roma dalle origini all'età di Augusto*, Rome, 1998 (BCAR Suppl., 5).

⁴⁶ *Evoluzione architettonica del comizio a Roma*, dans *RPAA*, 87, 2004-2005, p. 351-379.

⁴⁷ Et celles que j'ai développées dans un article de 1995 concernant la *curia Iulia*, qui étudiait la façon dont Octave l'avait « réinvestie » : *Pouvoir des*

Comme le souligne C. Chillet dans son étude récente du *comitium*, qui dresse un bilan de ces recherches et en tire d'intéressantes conclusions⁴⁸, elle donne même davantage de consistance à l'idée de relation fonctionnelle, et même consubstantielle, entre la curie et le *comitium*, en illustrant visuellement l'interdépendance entre le peuple et le Sénat, qui s'observe également à propos du temple des Castors.

Deux autres études, celle de K. Welch⁴⁹ et celle de G. Stouder qui la prolonge⁵⁰, ont permis en outre d'enrichir notre compréhension de deux petits édifices voisins de la curie, la *graeocostasis* et le *senaculum* du forum, en les appréhendant dans le contexte de la création d'un espace voué à l'accueil des ambassades à la curie, au moment où celles-ci commencent à affluer dans une Rome qui s'ouvre aux échanges diplomatiques et culturels avec le monde hellénistique.

Concernant les temples dans lesquels le Sénat se réunissait occasionnellement, une découverte épigraphique récente a remis en cause l'affirmation selon laquelle l'*Atrium Libertatis* avait abrité à deux reprises des séances au cours desquelles le Sénat confirma les privilèges accordés par Sylla à des cités d'Asie. Un nouveau fragment de l'inscription qui fournit le texte du sénatus-consulte de 81 relatif à Stratonicee permet en effet d'identifier le lieu où fut assemblé le Sénat comme étant le temple de la Concorde⁵¹. Cette découverte fournit en outre l'attestation la plus ancienne d'une séance du Sénat dans ce temple : jusqu'à présent on ne connaissait pas d'exemple antérieur à 63.

Sur le calendrier des séances, qui faisait l'objet d'une autre grande partie de la thèse, et concluait à l'importance du principe de dispo-

mots, pouvoir des images : Octave et la curia Iulia, dans *Klio*, 77, 1995, p. 386-404.

⁴⁸ *Le comitium comme lieu de vote à Rome. Une relecture*, dans A. Borlenghi, C. Chillet, V. Hollard (dir.), *Voter en Grèce, à Rome et en Gaule*, Lyon, 2019, p. 277-296.

⁴⁹ *A New View of the Origins of the Basilica: the Atrium Regium, Graecostasis, and Roman Diplomacy*, dans *JRA*, 16, 2003, p. 5-34.

⁵⁰ *Création de l'espace diplomatique à Rome à l'époque médio-républicaine*, dans *Veleia*, 26, 2009, p. 173-195.

⁵¹ E. Famerie, *Instrumentum imperii. Documents officiels de la République romaine et du Principat d'Auguste (212 av.-14 apr. J.-C.)*, à paraître, n° 43. Il s'agit du recueil conçu pour remplacer les *Roman Documents from the Greek East* de R. K. Sherck. Je tiens à remercier l'auteur de m'avoir communiqué la notice du document avant la publication.

nibilité des sénateurs, qui conduisait à imposer peu de contraintes en la matière, l'historiographie de ces trente dernières années n'a pas apporté de réelles nouveautés. Mais une étude récente de E. Todisco sur les écrits de Varron relatifs à la procédure des séances à la fin de la République propose d'interpréter la *lex Pupia* et la *lex Gabinia* comme faisant partie d'un ensemble de lois qui à cette époque formalisent des usages antérieurs pour réagir contre la domination institutionnelle du Sénat⁵². À noter également quelques travaux qui évoquent les changements introduits par le nouveau calendrier politique établi par Sylla : ils seront évoqués plus loin.

Sur certains aspects de l'activité du Sénat, des travaux relativement nombreux sont venus enrichir les analyses des séances que j'avais proposées. Voici les plus notables, présentées selon l'ordre des étapes d'élaboration des décisions.

Les lettres adressées au Sénat par les magistrats et promagistrats en campagne pour rendre compte de leurs opérations ont fait l'objet d'une étude de N. Barrandon⁵³, qui s'est intéressée également à celles qu'ils envoyaient en fin d'année pour présenter le bilan de leurs activités⁵⁴.

Dans le contexte de la floraison des travaux sur les échanges diplomatiques dans les années 2000, les audiences des ambassades étrangères au Sénat romain ont fait l'objet de plusieurs études, tantôt à propos des règles suivies pour le traitement des ambassadeurs⁵⁵, ou du cas des ambassades venant du monde grec⁵⁶, ou de

⁵² *Il contributo di Varrone alla conoscenza delle procedure di funzionamento del Senato*, dans P. Buongiorno, S. Lohsse, F. Verrico (dir.), *Miscellanea senatoria*, Stuttgart, 2019, p. 157-188.

⁵³ *Les modalités des échanges épistolaires entre les gouverneurs et le Sénat de la deuxième guerre punique à 43 avant J.-C.*, dans N. Barrandon, F. Kirbihler (dir.), *Administrer les provinces de la République romaine*, Rennes 2010, p. 77-98.

⁵⁴ *Les rapports de fin d'année des (pro)magistrats en province et le calendrier sénatorial des deux derniers siècles de la République romaine*, dans *REA*, 116, 2014, p. 167-191.

⁵⁵ M. Coudry, *Contrôle et traitement des ambassadeurs étrangers sous la République romaine*, dans C. Moatti (dir.), *La mobilité des personnes en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne : procédures de contrôle et documents d'identification*, Rome, 2004, p. 529-565.

⁵⁶ J.-L. Ferrary, *Les ambassadeurs grecs au Sénat romain*, dans J.-P. Cail-

la péninsule italienne⁵⁷, tantôt à propos des discours prononcés par les ambassadeurs⁵⁸.

Le processus de prise de décision au Sénat et le rôle de différents acteurs ou groupes ont donné lieu à plusieurs études. Certaines, qui seront évoquées plus loin, ont proposé des conclusions opposées à celles de la thèse, d'autres les ont enrichies sans les contester. Ainsi, l'article consacré par F. Pina Polo en 2013 aux consuls désignés⁵⁹ attire l'attention sur leur rôle dans l'initiative des décisions du Sénat à la fin de la République. L'intéressante étude par M. Jehne de l'émergence du rôle des *consulares* au Sénat à partir de la deuxième guerre punique⁶⁰ met en évidence les relations de ce phénomène avec le contexte : mise en place d'un cursus qui donne une consistance à ce groupe, d'une part, activité accrue du Sénat en politique extérieure, diplomatique notamment, qui lui donne l'occasion d'intervenir dans ses choix en s'accordant sur une politique commune, d'autre part.

Sur l'idéal de comportement du sénateur en séance et son écart avec les réalités, deux articles récents apportent du neuf⁶¹.

Sur la *discessio*, méthode de vote par déplacement qui, sauf exception, intervient au terme de l'interrogation destinée à permettre l'expression des avis des sénateurs, une étude récente propose un point de vue original, en essayant de dégager sa symbolique, dans la perspective du courant historiographique qui considère les

let, M. Sot (dir.), *L'audience. Rituels et cadres spatiaux dans l'Antiquité et le haut Moyen Âge*, Paris, 2007, p. 113-122.

⁵⁷ M. Jehne, *Diplomacy in Italy in the Second Century BC*, dans C. Eilers (dir.), *Diplomats and Diplomacy in the Roman World*, Leyde-Boston, 2009, p. 143-170.

⁵⁸ F. Pina Polo, *Foreign Eloquence in the Roman Senate*, dans H. van der Blom, C. Steel (dir.), *Community and Communication. Oratory and Politics in Republican Rome*, Oxford, 2013, p. 247-266.

⁵⁹ *The political role of the consules designati at Rome*, dans *Historia*, 62, 2013, p. 420-452, aux p. 436-447.

⁶⁰ *The rise of the consular as a social type*, dans Beck et al. 2011 (cf. n. 7), p. 211-231.

⁶¹ C. Badel, *Lecture sonore des débats du Sénat (II^e siècle av. J.-C.-II^e siècle ap. J.-C.)*, dans M. T. Schettino, S. Pittia (dir.), *Les sons du pouvoir dans les mondes anciens*, Besançon, 2012, p. 135-152, et G. Zecchini, *Silenzi e grida del senato*, *ibid.*, p. 153-165.

procédures, de vote populaire notamment, comme des rituels visant à construire un consensus politique⁶².

Concernant la rédaction et la conservation des SC, R. Baudry a récemment étudié la question des sénateurs auxquels était confiée la rédaction des sénatus-consultes, en s'interrogeant, sur la base de la liste qu'il a dressée, sur les enjeux de leur choix, pour eux-mêmes et sur le plan symbolique⁶³. Les aspects techniques de leur rédaction et de leur archivage, et les changements intervenus à cet égard à l'époque impériale, ont été traités par moi-même dans l'un des premiers ouvrages collectifs consacrés à ces questions sous l'impulsion de C. Nicolet⁶⁴. Enfin, la question de leur falsification a été analysée avec une grande précision par L. Fezzi dans son ouvrage consacré à la falsification documents publics⁶⁵.

Enfin, la structure et le vocabulaire des sénatus-consultes tels qu'on peut les retrouver à travers la manière dont les inscriptions et les textes littéraires et juridiques en rendent compte, et les informations qu'on peut en tirer sur le processus décisionnel, ont fait l'objet récemment d'une étude très précise de P. Buongiorno⁶⁶, et la question du vocabulaire grec des procédures sénatoriales a été traitée par moi-même pour ce qui concerne l'*Histoire romaine* de Dion Cassius, une de nos sources les plus riches à cet égard pour la fin de la République⁶⁷.

⁶² J. Timmer, *Auseinandertreten, wenn alle einer Meinung sind – Überlegungen zur discessio*, dans *Klio*, 91, 2009, p. 384-405.

⁶³ *Le Sénat et la norme. Les normes relatives au choix des témoins des sénatus-consultes*, dans T. Itgenshorst, Ph. Le Doze (dir.), *La norme sous la République romaine et le Haut-Empire. Élaboration, diffusion et contournements*, Bordeaux, 2017, p. 319-331.

⁶⁴ *Sénatus-consultes et acta senatus : rédaction, conservation et archivage des documents émanant du Sénat, de l'époque de César à celle des Sévères*, dans *À la recherche des archives oubliées, publiques et privées, de la Rome antique*, Paris, 1994, p. 65-102.

⁶⁵ *Falsificazione di documenti pubblici nella Roma tardorepubblicana*, Florence, 2003.

⁶⁶ *Senatus consulta : struttura, formulazioni linguistiche, tecniche (189 a.C.-138 p.C.)*, dans *Annali Seminario Giuridico Univ. Palermo*, 59, 2016, p. 17-60.

⁶⁷ *Institutions et procédures politiques de la République romaine : les choix lexicaux de Cassius Dion*, dans V. Fromentin et al. (dir.), *Cassius Dion. Nouvelles lectures*, Bordeaux, 2016, p. 485-518.

Études complémentaires remettant en question les conclusions de la thèse et faisant débat

Si les conclusions auxquelles j'avais abouti, à savoir d'une part l'étendue de l'initiative des sénateurs dans l'élaboration des SC, à toutes les étapes du processus hormis le vote final, d'autre part le poids de la hiérarchie interne dans l'expression des opinions, n'ont pas été contestées, quelques points ont fait débat.

La volumineuse monographie publiée par F. X. Ryan en 1998, qui abordait la question des pratiques délibératives au Sénat sous l'angle de la relation entre la place du sénateur dans la hiérarchie interne de l'assemblée et son poids dans la prise de décision, avec comme idée générale de réévaluer l'influence exercée par les sénateurs des rangs inférieurs, ne tient pas toutes ses promesses et souffre souvent d'incohérences et de faiblesses de raisonnement⁶⁸, mais elle a contribué à relancer des discussions sur deux sujets importants.

Le premier est lié à l'identité du groupe de sénateurs qualifiés par Cicéron de *pedarii*. À l'opposé de l'interprétation que j'avais proposée – une manière informelle et condescendante de désigner les sénateurs interrogés parmi les derniers, appliquée à ceux que les réformes syllaniennes avaient introduits dans les rangs inférieurs de l'assemblée –, Ryan défend l'idée d'une définition très précise de type juridique⁶⁹. En cause, derrière cette discussion, l'impact des réformes syllaniennes sur le fonctionnement de l'assemblée à la fin de la République, une question qui a donné lieu récemment à des réévaluations divergentes. Dans deux articles complémentaires, C. Steel a défendu l'idée que l'accroissement de l'effectif, passé de 300 à 450 puis progressivement plus de 500⁷⁰, avait entraîné un

⁶⁸ Son analyse, par exemple, du sens de l'expression *senatus frequens*, qu'il estime technique et révélateur de l'existence d'un quorum, contrairement à ce que j'avais affirmé, n'est guère convaincante. Une étude récente aboutit à la même conclusion que ma thèse : B. Gale, *Counting the numbers. The concept of a quorum in the functioning of the Roman Republican Senate*, dans *AH*, 33, 2005, p. 93-106.

⁶⁹ Il s'agirait la catégorie la plus basse parmi les sénateurs recrutés par Sylla lors de sa *lectio* de 81, ceux qui n'avaient pas géré de magistrature, et qui, n'étant pas parvenus ensuite à être élus questeurs, se trouvaient relégués à un rang inférieur aux *quaestorii* : cf. p. 86-87.

⁷⁰ C'est la reconstruction proposée par F. Santangelo, *Sulla and the Senate : a Reconsideration*, dans *CGG* 17, 2006, p. 7-22, et généralement acceptée.

affaiblissement du Sénat, dont les délibérations seraient devenues inefficaces, pas seulement à cause du nombre des sénateurs à consulter, mais aussi parce que ces nouveaux sénateurs, plus intéressés par leurs fonctions de juges, auraient été peu investis dans leur rôle⁷¹. Cette analyse, pour stimulante qu'elle soit, ne me paraît pas réellement convaincante⁷², d'autant qu'elle se prolonge par des considérations plus générales sur le poids respectif, dans les délibérations du Sénat, des magistrats supérieurs et des sénateurs. Du fait que les magistrats en exercice sont devenus plus nombreux, l'effectif des préteurs ayant été augmenté par Sylla, que les consuls restent à Rome la plus grande partie de l'année, et que les consuls désignés siègent au Sénat avec une position privilégiée pour exprimer leurs avis presque la moitié de l'année, l'équilibre politique entre Sénat et magistrats aurait été profondément modifié et le Sénat serait devenu un simple *consilium* pour les magistrats, ces derniers ayant été les vrais bénéficiaires des réformes syllaniennes⁷³. Sans aller aussi loin, F. Pina Polo en étudiant le rôle nouveau des consuls à Rome dans les années 80-50, met en évidence la manière dont leur initiative se manifeste au Sénat, en matière diplomatique notamment⁷⁴, et de façon générale⁷⁵.

Un autre sujet à prendre en compte, pour ce qui concerne les transformations que connaît cette période en matière de processus de prise de décision, est la question de la disparition du titre de *princeps senatus*, indissociable de celle des modifications introduites dans l'ordre d'interrogation, avec la priorité donnée aux consuls désignés et le choix par les consuls du *primus rogatus*, c'est-à-dire de

⁷¹ C. Steel, *The Roman Senate and the Post-Sullan Res publica*, dans *Historia*, 63, 2014, p. 323-339; *Rethinking Sulla: the Case of the Roman Senate*, dans *CQ*, 64, 2015, p. 657-668. L'idée avait été émise par H. Flower dans *Roman Republics*, Princeton, 2010, p. 122. Moatti 2018 (cf. n. 17), p. 185-186, va dans le même sens, en parlant d'absence de vision politique et d'inertie des sénateurs, et suggère qu'en raison de leur origine la formation aux affaires publiques nécessaire leur faisait défaut.

⁷² Voir mes réserves dans *La réforme syllanienne du Sénat : une réévaluation ?* (cf. n. 23).

⁷³ Ces considérations ont été reprises avec un point de vue plus global dans C. Steel, *The Roman Political Year ans the End of the Republic*, dans V. Goušchina, P. J. Rhodes (dir.), *Deformation and Crisis of Ancient Civil Communities*, Stuttgart, 2015, p. 141-155.

⁷⁴ Consul (cf. n. 7), p. 265-267.

⁷⁵ Consul (cf. n. 7), p. 313; 331-333.

l'ordre dans lequel ils interrogeraient les consulaires. Ces questions complexes, mais importantes parce qu'elles ont trait à l'exercice de l'initiative politique au sein du Sénat, ont fait l'objet de plusieurs études depuis la publication de la thèse, outre les chapitres que F. X. Ryan a consacrés au sujet : les plus pertinentes sont celles de P. Tansey et de D. Rafferty, qui ont cherché à identifier avec précision les circonstances et les raisons de ces changements en utilisant une approche prosopographique fructueuse⁷⁶. S'y est ajoutée récemment une utile étude des écrits de Varron essentiels pour notre connaissance de ces changements de la procédure sénatoriale⁷⁷.

C'est donc toute la question du tournant syllanien qui a connu ces dernières années un renouveau dans la recherche, qui permet de s'interroger sur le fonctionnement du Sénat à la fin de la République dans une perspective plus dynamique. Mais la difficulté fondamentale qui demeure, et qui paraît incontournable parce qu'elle tient à l'état de la documentation, est l'impossibilité de confronter le processus décisionnel propre à la période pré-syllanienne à celui de la période post-syllanienne. Pire encore, il est impossible de discerner une éventuelle transformation de ce processus entre 80 et le moment où la documentation cicéronienne est disponible, autrement dit d'évaluer les effets, durables ou non, des réformes de Sylla.

Retour critique sur certaines de mes conclusions

Certains passages de la thèse mériteraient d'être repris, corrigés ou nuancés.

Ainsi les pages consacrées à l'accueil des ambassades à l'intérieur ou à l'extérieur du *pomerium*, où j'avais tenté de montrer que malgré la rigidité apparente des règles – maintien à l'extérieur quand les émissaires sont envoyés par un peuple ennemi, accueil à l'intérieur dans le cas contraire – les sénateurs en faisaient parfois une application nuancée pour exercer des pressions sur leurs interlocuteurs, ont

⁷⁶ P. Tansey, *The princeps senatus in the last decades of the Republic*, dans *Chiron* 30, 2000, p. 15-30; D. Rafferty, *Princeps senatus*, dans *MHJ*, 2, 2011, p. 1-22. Mon article plus ancien, *Le princeps senatus : vie et mort d'une institution républicaine*, dans *MEFRA* 105, 1993, p. 103-134, avait une approche plus globale centrée sur la signification symbolique de la fonction.

⁷⁷ E. Todisco, *Dal commentario isagogico all'epistola ad Oppiano. Riscrittura politiche varroniane*, dans *Epigrafia e territorio. Politica e società. Temi di antichità romane*, 10, 2016, p. 477-486.

suscité des critiques justifiées portant sur la pertinence des exemples que j'avancais⁷⁸. La mise au point de J.-L. Ferrary – application rigoureuse de la règle de maintien à l'extérieur du *pomerium* depuis la décision d'entrée en guerre jusqu'à la conclusion du traité de paix, et pressions exercées sur les ambassadeurs pendant les négociations – me paraît une utile rectification.

Sur la question beaucoup plus fondamentale de relation magistrat-sénateurs dans le processus d'élaboration des sénatus-consultes, la conclusion à laquelle j'étais parvenue, de l'effacement du magistrat devant l'initiative des sénateurs comme étant la norme, a été jugée à juste titre excessive, en particulier l'idée du caractère purement formel de la convocation, ou de l'utilisation par les sénateurs de l'absentéisme comme moyen de pression : la documentation devrait être réévaluée, de même qu'à propos du rôle du magistrat dans la phase finale de la prise de décision⁷⁹.

Une autre question appelle une réévaluation, celle de l'attitude des *populares* vis-à-vis du SCU, minimisée à tort⁸⁰. C'est un point qui n'a guère suscité de travaux récents, ce qui peut s'expliquer par l'ampleur et le succès du courant historiographique des années 2000 qui a proposé de voir le fonctionnement des institutions comme des rituels politiques permettant de dissoudre les conflits dans un « consensus aristocratique » et assurant l'adhésion du peuple, en réalité privé de pouvoir⁸¹. Mais quelques voix se sont heureusement élevées pour rappeler la place fondamentale des conflits idéolo-

⁷⁸ De la part de C. Letta dans son compte-rendu critique de la thèse : *Athenaeum*, 81, 1993, p. 321-325 ; de J. Linderski, *Ambassadors come to Rome*, dans E. Frézouls, A. Jacquemin (dir.), *Les relations internationales. Actes du colloque de Strasbourg 15-17 juin 1993*, Paris 1995, p. 453-478 ; et de J.-L. Ferrary 2007 (cf. n. 56).

⁷⁹ Ces critiques ont été formulées dès la parution de la thèse par C. Letta et par Ph. Moreau dans son compte-rendu critique : *REL*, 72, 1994, p. 319-322. Le souci de prendre le contrepied des analyses formalistes inspirées par la conception mommsénienne de la magistrature d'un côté et de l'autre le parallèle avec le fonctionnement des assemblées modernes énoncé en termes de « règlement interne du sénat » m'avait conduite à des conclusions dont le sens général me semble toujours valide, mais qui sont parfois trop tranchées.

⁸⁰ Ce qu'avaient critiqué, dans leur compte-rendu de la thèse, M.-T. Raepsaet-Charlier, dans *AC*, 61, 1992, p. 585-587, et Ph. Moreau.

⁸¹ Voir la présentation des comices et des *contiones* dans la dernière synthèse de H. Mouritsen, *Politics in the Roman Republic*, Cambridge, 2017.

giques dans la vie politique de la fin de la République⁸², et appeler à « repolitiser » son histoire⁸³. Les moyens de sauver la *res publica* en danger – tel était le but proclamé du SCU – sont au cœur de ces débats, dont C. Moatti montre bien comment ils se polarisent à la fin de la République autour des notions de loi d'émanation populaire d'un côté, de défense de sa forme de gouvernement par les magistrats et le Sénat de l'autre⁸⁴.

Une dernière remarque, relative aux contraintes imposées par l'état de la documentation, avec la masse d'informations fournies par l'*Ab urbe condita* de Tite-Live d'un côté, le corpus cicéronien de l'autre, deux ensembles que ne séparent pas seulement un long espace de temps, mais des contextes d'écriture très différents : elles auraient dû être mieux prises en compte. Concernant Tite-Live, une étude récente a attiré l'attention sur le message sous-jacent des passages qui rapportent des délibérations sénatoriales : mettre en évidence l'efficacité du Sénat, au sein duquel s'expriment la solidité et les qualités morales de la classe dirigeante, par des procédés littéraires spécifiques, qui consistent à placer le Sénat au centre du processus décisionnel au détriment du magistrat, et à présenter schématiquement les débats comme la confrontation d'avis opposés permettant de parvenir à un compromis qui illustre la capacité des sénateurs à mettre en œuvre la *concordia* qui assure le succès de Rome dans l'adversité⁸⁵.

⁸² T. P. Wiseman, *Roman history and the ideological vacuum*, dans T. P. Wiseman (dir.), *Classics in progress. Essays on ancient Greece and Rome*, Oxford, 2002 (rééd. 2006), p. 285-310 ; et dans T. P. Wiseman (ed.), *Remembering the Roman People: Essays on Late Republican Politics and Literature*, Oxford, 2009, p. 5-32.

⁸³ Moatti 2018 (cf. n. 17), p. 184

⁸⁴ Moatti 2018 (cf. n. 17), p. 100-120 ; 166-184. F. Pina Polo a proposé une intéressante analyse de ces questions sous l'angle de la thématique du tyrannicide : *The Tyrant Must Die : Preventive Tyrannicide in Roman Political Thought*, dans F. Marco Simon, F. Pina Polo, J. Remesal Rodríguez (dir.), *Repúblicas y Ciudadanos : modelos de participación cívica en el mundo antiguo*, Barcelone, 2006, p. 71-101, et C. Courrier aborde la question sous l'angle de la formation de la mémoire plébéienne dans le contexte historique post-gracchien : *La plèbe de Rome et sa culture (fin du II^e siècle av.J.-C. – fin du I^{er} siècle ap. J.-C.)*, Rome, 2014, p. 562-566.

⁸⁵ F. Cavaggioni, *L'attività deliberativa del senato nell'opera di Tito Livio : note di lettura ad AUC XXI-XXX*, dans A. Balbo, P. Buongiorno, E. Malaspina

Nouvelles perspectives de recherche

Signalons pour terminer le projet PaRoS (*Palingenesie der Römischen Senatsbeschlüsse [509 v. Chr. – 284 n. Chr.]*), initié en 2014 et porté par une équipe de jeunes chercheurs réunie autour de P. Buongiorno, qui a pour objectif la réalisation d'une édition critique de tous les sénatus-consultes attestés sur toute la durée de la République et du Haut-Empire. Par les travaux de dépouillement et de critique de la documentation qu'il implique, il promet un renouveau des études sur le fonctionnement du Sénat⁸⁶. Dans la nouvelle collection créée à cet effet, *Acta senatus*, plusieurs volumes présentent déjà des travaux soit sur la façon dont les activités du Sénat sont présentées chez les auteurs anciens, soit sur des points de procédure ou des ensembles particuliers de sénatus-consultes.

ERRATA DANS LE TEXTE DE LA THÈSE

p. 72 : la date de l'incendie du Capitole est 69 et non 80

p. 774 : au bas de la page, il s'agit de Labienus et non de Laberius

(dir.), *Rappresentazione e uso dei senatus consulta nelle fonti letterarie della repubblica e del primo principato*, Stuttgart, 2018, p. 259-345.

⁸⁶ Voir la présentation faite dans S. Lohsse, S. Marino, P. Buongiorno (ed.), *Texte wiederherstellen, Kontexte rekonstruieren. Internationale Tagung über Methoden und Erstellung einer Palingenesie, Münster, 23.-24. April 2015*, Stuttgart, 2017.

ANNEXE

LISTE DE MES PRINCIPALES PUBLICATIONS CONCERNANT LE SÉNAT

- M. Bonnefond, *Le Sénat républicain et les conflits de générations*, dans *MEFRA*, 94-1, 1982, p. 175-225.
- M. Bonnefond, *Calendrier des séances et lieux de réunion du Sénat républicain : la contribution de l'épigraphie*, dans *Epigraphia e ordine senatorio I, Tituli IV*, Rome, 1982, p. 55-71.
- M. Bonnefond, *Espace, temps et idéologie. Le Sénat dans la cité romaine républicaine*, dans *Darch* 3^e série, 1, 1983, p. 37-44.
- M. Bonnefond, *La lex Gabinia sur les ambassades*, dans C. Nicolet (dir.), *Des ordres à Rome*, Paris, 1984, p. 61-99.
- M. Bonnefond, *Quorum et prise de décision au Sénat romain dans les deux derniers siècles de la République*, dans *CCG* 1, 1990, p. 129-151.
- M. Bonnefond-Coudry, *Le princeps senatus : vie et mort d'une institution républicaine*, dans *MEFRA*, 105-1, 1993, p. 103-134.
- M. Coudry, *Sénatus-consultes et acta senatus : rédaction, conservation et archivage des documents émanant du Sénat, de l'époque de César à celle des Sévères*, dans *La mémoire perdue. À la recherche des archives oubliées, publiques et privées, de la Rome antique*, Paris, 1994, p. 65-102.
- M. Bonnefond-Coudry, *Princeps et Sénat sous les Julio-Claudiens : des relations à inventer*, dans *MEFRA*, 107-1, 1995, p. 225-254.
- M. Coudry, *L'image du Sénat chez Valère-Maxime : construction rhétorique et contenu idéologique*, dans J.-M. David (dir.), *Valeurs et mémoire à Rome : Valère-Maxime ou la vertu recomposée*, Paris, 1998, p. 131-144.
- M. Coudry, *Contrôle et traitement des ambassadeurs étrangers sous la République romaine*, dans C. Moatti (dir.), *La mobilité des personnes en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et documents d'identification*, 2004, p. 529-565.
- M. Coudry, *Institutions et procédures politiques de la République romaine : les choix lexicaux de Cassius Dion*, dans V. Fromentin et al. (dir.), *Cassius Dion : nouvelles lectures*, Bordeaux, 2016, p. 485-518.
- M. Coudry, *Sénat et magistrats à la veille de la guerre civile entre Pompée et César*, *ibid.*, p. 609-624.
- M. Coudry, *La réforme syllanienne du Sénat : une réévaluation ?*, dans

- M. T. Schettino, G. Zecchini (dir.), *L'età di Silla*, Rome, 2018, p. 73-89.
- M. Coudry, *Electoral Bribery and the Challenge to the Authority of the Senate : two Aspects of Dio's view of the Late Roman Republic (Books 36-40)*, dans J. Osgood, C. Baron (dir.), *Cassius Dio and the Late Roman Republic*, Leyde-Boston, 2019, p. 36-49.
- M. Coudry, *Gouverner avec le Sénat : Auguste entre utopie et pragmatisme*, dans J. Zamora, M. T. Schettino, M. Humm (dir.), *L'utopie, approche historique d'une notion philosophique (?)*, Actes des colloques de Madrid 2017/2018, à paraître en 2020, Madrid, Casa de Velásquez.

Une partie de ces travaux seront republiées en 2020 dans la collection «*Acta senatus*» (Steiner) dirigée par P. Buongiorno.